|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **AMBASSADE DU TOGO***Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  **REPUBLIQUE TOGOLAISE** *Travail- Liberté-Patrie* |

 |

**37ème session du Groupe de travail** **sur l’Examen**

**Périodique Universel**

Examen de la situation des droits de l’homme

au Myanmar

*Déclaration de la délégation togolaise*

**Genève, le 25 janvier 2021**

9:00-12:30

*Projet, vérifier au prononcé*

**Madame la Présidente,**

La délégation togolaise félicite le Myanmar pour la présentation de son rapport national et salue les différentes mesures prises par le Gouvernement pour renforcer le cadre institutionnel et législatif du pays.

Dans la continuité de ces efforts, le Togo lui adresse les recommandations suivantes :

1. Prendre davantage de mesures pour renforcer les droits des minorités en adoptant notamment un plan d'action national pour assurer la mise en œuvre de la loi de 2015 sur la protection des droits ethniques, conformément au droit international des droits de l'homme ;

1. Entreprendre des réformes nécessaires pour garantir l'indépendance de la Commission nationale des droits de l'homme, en pleine conformité avec les Principes de Paris ;
2. Créer un mécanisme national d’établissement de rapports et de suivi afin de s’acquitter efficacement de son obligation de présenter des rapports aux organes conventionnels des Nations Unies en matière des droits de l’homme.

Le Togo souhaite un fructueux examen au Myanmar et plein succès dans la mise en œuvre des recommandations qu’il aura acceptées à l’issue du présent examen.

**Je vous remercie !**